

NOTICE EXPLICATIVE

OBJET : TARIFS 2020 DES LOCATIONS DE SALLES

Comme chaque année, il y a lieu de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle de la ferme agricole et pédagogique.

Il est envisagé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2020.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de :

- **FIXER** comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes Jules Menet et de la salle de la ferme agricole et pédagogique :

Désignation des salles	Tarifs réunions privées	Tarifs réunions privées	Tarifs réunions Asso Loi 1901 (Culturelles, Sportives, Sociales, ou subventionnées par la commune)	Caution	Option ménage
	Pour les Fertois	Pour les extérieurs			
Salle des Fêtes Jules Menet	310 €/ WE	450 €/ WE	160 €/ WE	400 €	45 €
Salle de la ferme agricole et pédagogique	410€/ WE	650 €/ WE		400 €	
Séminaires :					
Salle des Fêtes & Ferme Du lundi au vendredi de 8H à 18H	150€/J	150€/J	150€/J	550 €	45 €

DECIDE d'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} janvier 2020

RAPPELLE que la salle des fêtes Jules Menet est mise à disposition des associations Fertoises culturelles ou sportives ou subventionnées par la commune et du personnel communal, gratuitement une fois par an, sous réserves des disponibilités de la salle.

DIRE que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 752 du budget.



**LA FERRE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 2019

DATE D’AFFICHAGE

10 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents :

Votants :

OBJET :

**Tarifs 2020 des salles Jules
Menet et de la ferme
agricole et pédagogique**

Pour :
Contre :
Abstention :

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERRE ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 16 décembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Mariannick MORVAN, Maire.

PROJET DE DELIBERATION

TARIFS 2020 DES LOCATIONS DE SALLES

Monsieur Ariel SHEPS, Adjoint au Maire délégué aux affaires culturelles, à l’animation et à la communication, expose à l’assemblée qu’il y a lieu de fixer pour l’année 2020, les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle de la ferme agricole et pédagogique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2121-7 et suivants,

VU l’avis de la commission des finances en date du 4 décembre 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE, A ’UNANIMITE

- **FIXE** comme suit les tarifs de location de la salle des fêtes Jules Menet et de la salle de la ferme agricole et pédagogique

Désignation des salles	Tarifs réunions privées	Tarifs réunions privées	Tarifs réunions Asso Loi 1901 Culturelles Ou Sportives Ou Sociales Ou subventionnées par la commune	Caution	Option ménage
	Pour les Fertois	Pour les extérieurs			
Salle des Fêtes Jules Menet	310 €/ WE	450 €/ WE	160 €/ WE	400 €	
Salle de la ferme agricole et pédagogique	410€/ WE	650 €/ WE		400 €	45 €
Séminaires :					
Salle des Fêtes & Ferme Du lundi au vendredi de 8H à 18H	150€/J	150€/J	150€/J	550 €	45 €

-DECIDE d'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} janvier 2020.

-RAPPELLE que la salle des fêtes Jules Menet est mise à la disposition des associations Fertoises culturelles ou sportives ou sociales ou subventionnées par la commune et du personnel communal, gratuitement une fois par an, sous réserve des disponibilités de la salle.

-DIT que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 752 du budget.

-AUTORISE le Maire à signer toutes pièces consécutives à ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN